

# Nouveau pavillon de logements et d'espaces de vie étudiante à l'Université Laval

Œuvre d'art public



Décembre 2025

# TABLE DES MATIÈRES

1	Le contexte administratif .....	2
2	Le contexte du concours d'art public .....	2
2.1	L'Université Laval .....	2
2.2	Projet de logements universitaires et d'espaces de vie étudiante .....	5
2.3	Présentation du projet de construction .....	7
3	Le concours d'art public .....	8
3.1	Enjeux du concours .....	8
3.2	Contraintes de l'œuvre .....	10
3.3	Calendrier .....	11
4	Les étapes de sélection du concours d'art public .....	11
4.1	Sélection des candidatures et choix des finalistes .....	11
4.2	Prestation des finalistes et choix de l'œuvre lauréate .....	12
4.3	Approbation du choix de l'œuvre lauréate .....	13
5	Le jury .....	13
5.1	Composition .....	13
5.2	Rôle .....	14
6	Le budget du concours d'art public .....	14
7	Les dispositions d'ordre général .....	15
7.1	Admissibilité .....	15
7.2	Clauses de non-conformité .....	15
7.3	Exclusion .....	16
7.4	Droits d'auteur et exclusivité .....	16
7.5	Clause linguistique .....	16
7.6	Consentement .....	16
7.7	Confidentialité .....	16
7.8	Examen des documents .....	16
7.9	Statut de l'artiste finaliste .....	16
7.10	Responsable du concours d'art public .....	17
8	Annexes .....	18

## 1 LE CONTEXTE ADMINISTRATIF

Ce concours est lancé en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec. La Ville de Québec applique cette politique sur son territoire conformément à la loi adoptée le 8 décembre 2016 (LQ 2016, chapitre 31) lui accordant le statut de capitale nationale, ce qui augmente son autonomie et ses pouvoirs.

Porteur d'une dimension sociale, l'art public contribue à l'amélioration du cadre de vie des citoyennes et citoyens et favorise le rapprochement avec les artistes. L'œuvre d'art public caractérise le lieu où elle est installée, allant même jusqu'à le redéfinir. Elle interpelle la population dans son environnement habituel et constitue souvent son premier, sinon son seul contact avec l'art contemporain.

## 2 LE CONTEXTE DU CONCOURS D'ART PUBLIC

Le présent projet d'intégration d'une œuvre d'art public s'inscrit dans le cadre des travaux de construction d'un nouveau pavillon de logements et d'espaces de vie étudiante à l'Université Laval. Ce pavillon sera implanté sur un terrain situé au coin de l'avenue de la Médecine et de la rue de l'Agriculture, sur le campus, dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à Québec (voir l'annexe 1). Il abritera 180 logements et un Centre de vie étudiante.

Ce concours concerne la conception et la réalisation d'une œuvre tridimensionnelle intégrée à la place publique du nouveau pavillon de résidences.

Le budget total pour l'exécution de l'œuvre d'art public est de 313 861 \$, taxes incluses.

L'artiste doit lire l'article 7 — « Les dispositions d'ordre général » — pour connaître les clauses d'admissibilité et d'exclusion.

Coordonné par le Service de la culture et du patrimoine de la Ville de Québec, ce concours est élaboré en collaboration avec l'Université Laval. L'ensemble des interventions vise à établir une rencontre exceptionnelle entre les usagères et les usagers, la place publique et l'œuvre d'art.

### 2.1 L'Université Laval

L'Université Laval fut la toute première université francophone à voir le jour en Amérique. En 1663, le premier évêque de la colonie, Monseigneur François de Montmorency-Laval, fonde à Québec le premier établissement d'enseignement de la Nouvelle-France : le Séminaire de Québec. Près de 200 ans plus tard, en 1852, cet établissement crée l'Université Laval, la source de tout l'enseignement supérieur en langue française au Québec, au Canada et en Amérique. Depuis 350 ans, l'Université Laval accompagne sa communauté, les leaders de demain, vers l'accomplissement de leurs projets et affirme son engagement à relever les grands défis de notre société.

#### Mission

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université Laval forme des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyennes et citoyens de premier plan, des scientifiques et des leaders exerçant une influence marquée sur l'évolution des sociétés. Ouverte sur le monde et chef de file dans la francophonie, l'Université Laval vise l'excellence en enseignement et en recherche. Référence pour ses partenaires autant que source d'inspiration, elle rassemble les forces du changement — au cœur de l'effervescence universitaire de la ville de Québec.

## Vision

Être l'université qui prend part à de grandes transformations au bénéfice de la société. Être l'université où l'apprentissage tout au long de la vie constitue une force tant individuelle que collective. Être l'université qui se démarque, ici comme ailleurs, par la portée de son impact.

## Valeurs

Audace, bienveillance et respect, collaboration, excellence, inclusion, intégrité.

Son environnement d'études et sa culture de développement durable contribuent au mieux-être collectif.

## Enseignement

- 17 facultés et plus de 60 départements, écoles et instituts (dont l'École d'art à l'édifice La Fabrique).
- Quelque 600 programmes d'études.
- Plus de 90 % des programmes de 1<sup>er</sup> cycle comprenant des stages, souvent rémunérés.
- Un environnement d'apprentissage flexible :
  - 56 % des cours en présence
  - 34 % des cours à distance
  - 10 % des cours en formule hybride ou comodale.

## Recherche

- Près de 470 M\$ en fonds de recherche et de création.
- Plus de 300 centres, chaires, instituts et autres regroupements de recherche.
- De nombreux établissements de recherche affiliés, notamment le Centre de recherche du CHU de Québec — Université Laval, l'un des plus importants centres francophones de recherche en santé en Amérique du Nord.

## Communauté étudiante et diplômés

- Un vaste réseau de plus de 359 000 personnes diplômées à travers le monde.
- Près de 14 000 diplômes et attestations décernés en 2024-2025.
- Plus de 56 000 étudiantes et étudiants inscrits à au moins l'une des 3 sessions de l'année 2024-2025.
- Plus de 47 000 étudiantes et étudiants inscrits à l'automne 2024, dont :
  - 66 % à temps complet;
  - 28 % aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.
- Près de 960 médecins résidents et près de 400 stagiaires postdoctoraux.
- Plus de 56 000 étudiantes et étudiants inscrits dans des activités de formation continue non créditées. On en compte également plus de 2 000 à l'Université du 3<sup>e</sup> âge.

Classée au 1<sup>er</sup> rang au Canada pour sa culture organisationnelle par Forbes, l'Université emploie plus de 10 000 personnes.

## Vie universitaire

- Au cœur de la ville de Québec, site du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Université Laval offre un environnement d'études et de vie exceptionnel.

- Un campus de 1,8 km<sup>2</sup>, dont 60 % de la superficie est occupée par des espaces verts et boisés.
- Une quarantaine de pavillons reliés par de nombreux sentiers pédestres, 8 km de pistes cyclables et un réseau de couloirs souterrains de plus de 5 km.
- 2 pavillons dans le Vieux-Québec.

#### Vie culturelle, sportive et sociale

- Près de 2 300 étudiantes et étudiants choisissent chaque année de vivre dans les 4 résidences du campus.
- 3 millions de documents en bibliothèque et des milliers de ressources électroniques accessibles en ligne.
- Le Centre Apprentiss, un lieu d'apprentissage interdisciplinaire en santé unique au Canada, à la fine pointe de la technologie.
- Le PEPS, un complexe sportif moderne parmi les plus imposants au pays.
- Le Rouge et Or, l'un des meilleurs programmes de sport universitaire au pays, regroupant plus de 500 étudiantes-athlètes et étudiants-athlètes.
- La Forêt Montmorency, la plus grande forêt d'enseignement et de recherche au monde.

#### Développement durable

- Première université carboneutre de façon volontaire au pays.
- Université carboneutre depuis 2015.
- 7<sup>e</sup> rang mondial des universités luttant contre les changements climatiques selon le palmarès Impact 2025 de Times Higher Education.
- Parmi les 2 % des universités les mieux classées au monde pour leurs efforts liés aux 17 objectifs de développement durable des Nations unies, selon le palmarès Impact de Times Higher Education.
- Rang platine de la certification internationale STARS (*Sustainability Tracking Assessment & Rating System*), soit le plus haut niveau de certification.
- Accès illimité au transport en commun à Québec et à Lévis pour la communauté étudiante avec le Laissez-passer universitaire (LPU).

#### Internationalisation

- Plus de 6 000 étudiantes et étudiants de l'international inscrits en 2024-2025.
- Plus de 1 000 membres de la communauté étudiante profitant de séjours de mobilité à l'extérieur du Canada.
- 830 ententes de partenariat avec quelque 545 établissements d'enseignement supérieur et divers organismes dans 61 pays.
- Plus de 50 % des publications en recherche réalisées en collaboration avec au moins une ou un scientifique de l'international.

#### Résidences

[Le Service des résidences de l'Université Laval](#) constitue l'un des plus importants services d'hébergement de tout l'Est du Canada. Chaque année, plus de 2 300 étudiantes et étudiants choisissent de vivre sur le campus, d'abord pour des raisons pratiques, puis par attachement à un milieu de vie stimulant et enrichissant. L'Université offre un milieu accueillant, confortable et stimulant, en plus de nombreux services à un coût abordable. Une clientèle étudiante de plus de

80 nationalités différentes se côtoie. Les valeurs de tolérance et de respect des différences individuelles et culturelles, essentielles à la cohabitation humaine, font du campus un lieu privilégié d'échange et de réseautage. Gérant les résidences réparties dans quatre pavillons — H.-Biermans-L.-Moraud (construit en 1955), Ernest-Lemieux (construit en 1961), Alphonse-Marie-Parent (construit en 1963) et Agathe-Lacerte (construit en 1964) —, le Service des résidences est notamment responsable :

- D'assurer la qualité de vie en résidence et de veiller au maintien d'un milieu de vie inclusif, sain et sécuritaire;
- D'offrir des services d'animation et de soutien par les pairs en support à l'intégration et à la réussite du projet d'étude;
- D'offrir un service d'hébergement hôtelier afin de répondre aux besoins institutionnels et publics.

Les résidences offrent un milieu de vie où les études, les loisirs et la vie sociale sont intégrés pour permettre à chacune et chacun de vivre un séjour enrichissant à tous points de vue. Différents espaces communs permettent à la communauté étudiante de socialiser, de se divertir, de travailler ou de pratiquer une activité de loisir : cuisine commune, salon, salles d'études, salles de réception, salles de jeux, salle de musique, local d'arts visuels, terrasses et installations extérieures.

Chaque année, une équipe d'animation soutenue par des bénévoles organise des activités pour créer un milieu de vie stimulant et rassembleur : accueil, appui à la réussite, au bien-être et à l'équilibre personnel (conférences, ateliers thématiques, activités facultaires, kiosques de sensibilisation), activités physiques (tournois divers, ateliers sportifs, sorties en plein air), arts et culture (ateliers thématiques, activités avec les associations étudiantes, évènements culturels), échange interculturels (découverte du Québec, ateliers thématiques, activités avec les associations étudiantes), activités hebdomadaires (ateliers divers, cafés ludiques, bédéthèque) et développement durable (grand don, conférences, activités de sensibilisation).

[La géoapplication gratuite DéambUL](#) facilite l'exploration du campus et des différents services offerts. Des parcours thématiques pour découvrir les nombreuses œuvres d'art public y sont également proposés.

## 2.2 Projet de logements universitaires et d'espaces de vie étudiante

En 1970, l'Université Laval achevait la construction de la dernière aile du pavillon Alphonse-Marie-Parent, complétant ainsi un développement de grande envergure, entamé en 1955 par la construction du pavillon H.-Biermans-L.-Moraud. Or, depuis plus de 50 ans, l'offre locative du campus est demeurée inchangée, alors que l'Université a poursuivi son développement et que le contexte a grandement évolué. La nécessité d'augmenter et de diversifier l'offre de logements sur le campus est aujourd'hui manifeste, notamment en réponse aux forces d'évolution suivantes :

- Au courant des 50 dernières années, l'effectif étudiant a triplé, passant de 15 000 en 1970 à 47 000 aujourd'hui, induisant une diminution importante de la proportion de celles et ceux pouvant résider sur le campus, soit de 15 à 5 %;
- Les réalités étudiantes ont grandement évolué au cours des dernières décennies. Une prolongation marquée de la durée des études, une diversification des profils étudiants et une accentuation de l'internationalisation démontrent la nécessité de construire de nouveaux types de logements abordables;

- L'environnement direct de l'Université est en mutation rapide depuis plusieurs années. Cette évolution se poursuivra, affectant la disponibilité de logements de qualité et poussant à la hausse le prix des loyers à proximité du campus.

Bien plus qu'un service auxiliaire, les logements universitaires constituent, selon la vision soutenant le projet, un vecteur de réalisation de la mission de l'Université Laval. La construction de nouveaux logements permettra à plusieurs étudiantes et étudiants de vivre pleinement l'expérience universitaire avec tous les apprentissages informels associés. Ces logements contribueront à soutenir la réussite académique en favorisant la conciliation études-famille et en proposant un milieu propice aux études. Ils amélioreront la qualité de vie des étudiantes et étudiants en offrant des logements de qualité à prix avantageux. De plus, ils donneront une impulsion à l'internationalisation et à l'intégration de celles et ceux qui ne sont pas de la région.

Le projet de logements universitaires a pour objectif de rendre disponible de nouveaux types de logements afin d'œuvrer en complémentarité à l'offre actuelle, laquelle est exclusivement caractérisée par des chambres individuelles privées combinées à des cuisines et à des salles d'eau communes (résidences dites « traditionnelles »).

Par ailleurs, les logements seront loués meublés afin de faciliter la mobilité étudiante et l'accessibilité financière. Ainsi, en occupant un logement de l'Université, l'étudiante ou l'étudiant n'aura pas à déménager son mobilier ou à en financer l'acquisition, gestes qui peuvent représenter des dépenses ponctuelles importantes.

De plus, ce fonctionnement favorisera la flexibilité de location, notamment la possibilité de location pour une durée de quatre ou de neuf mois seulement. Cela évitera à plusieurs de débourser des frais inutilement durant la période estivale, constituant un avantage significatif face au marché privé.

Les logements avec cuisinette et salle de bain individuelle, tout inclus, se déclinent comme suit :

- Studios : 150 logements de 31 à 38 m<sup>2</sup>;
- 3 ½ pièces : 15 logements de 31 à 38 m<sup>2</sup>;
- 4 ½ pièces : 15 logements de 62 à 75 m<sup>2</sup>.

Reconnaissant que la construction du pavillon Alphonse-Desjardins au début des années 1990 par une collaboration entre l'Université et sa communauté étudiante a été un vecteur important du développement de la vie universitaire, l'Université et l'association étudiante représentant les étudiants de premier cycle, la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), collaborent au développement d'un nouveau point de convergence de la vie universitaire en proposant à la communauté un lieu de rencontre, de travail et d'implication centré sur les besoins des étudiants.

En concordance avec les objectifs stratégiques institutionnels relatifs à l'expérience étudiante et à l'engagement, cet espace intégrateur, sis à l'ouest du campus, se donne pour objectifs généraux de :

- Contribuer à créer un milieu de vie où une communauté de projets et d'idées pourra prospérer, favorisant ainsi le plein développement intellectuel, social, culturel et éthique des participantes et participants;
- Amener la communauté universitaire, particulièrement étudiante, à vivre des expériences variées, à développer des compétences générales, à explorer divers domaines de connaissances et à entrer en relation avec de multiples collaborateurs.

Plus particulièrement, le pôle nommé Centre de vie étudiante sera composé de trois types d'espaces au sein d'une superficie brute de 1 700 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée. Il inclura notamment dix locaux de

travail et de rencontre en libre accès, à l'ensemble de la communauté universitaire, un espace de vie de 860 m<sup>2</sup>, soit une aire collective ouverte sur un atrium, des espaces associatifs, une salle multifonctionnelle et un café. Ouvert tous les jours, 24 heures sur 24, cet espace de vie sera accessible en tout temps aux locataires et ouvert à l'ensemble de la communauté étudiante. Il sera un point de rencontre et un lieu de transit. Ce volet fait l'objet d'une entente de don des étudiants de premier cycle intervenue en 2017. Il sera géré avec une approche communautaire.

## 2.3 Présentation du projet de construction

Le projet implique la construction d'un bâtiment d'une superficie brute de plancher approximative de 12 150 m<sup>2</sup>, dont 10 450 m<sup>2</sup> pour 180 logements, et ce, sur six étages hors-sols. Le bâtiment comprendra des espaces de vie étudiante (café, aire de rencontre, etc.) au rez-de-chaussée et des logements aux étages.

Retenu en fonction de multiples critères, lesquels comprenaient notamment la capacité à dynamiser le campus et la proximité des services, le site de ce projet est une portion d'un imposant stationnement de surface situé au cœur du campus, plus spécifiquement à l'intersection des pavillons Ferdinand-Vandry, Adrien-Pouliot et Paul-Comtois, et du futur pôle d'échange du réseau structurant de transport en commun, lequel constituera une jonction majeure entre les circuits de tramway et d'autobus.

Une construction de six étages est planifiée, favorisant une intégration harmonieuse avec le cadre bâti environnant. Le bâtiment sera relié au réseau de circulations souterraines.

En conformité avec les orientations en développement durable de l'Université, le projet vise un bâtiment maximisant le recours aux meilleures pratiques environnementales. La qualité de construction visée est supérieure à celle des plus récentes résidences étudiantes construites au Québec.

Le bâtiment rectiligne à toit plat se déployera en forme de L. Au centre de deux axes (rue de l'Agriculture et nouvelle voie véhiculaire avec débarcadère), une place publique sera aménagée dans cet espace extérieur, sur un terrain pratiquement sans dénivelé. Elle sera bordée d'arbres sur ses deux côtés ouverts.

L'espace étudiant de vie commune au rez-de-chaussée se présentera en un volume ouvert sur un étage et demi avec un mur-rideau. Il bénéficiera d'un atrium avec gradins. Ce lieu animé sera le cœur du pavillon. Il offrira une vue sur la place publique et donnera accès à une terrasse extérieure.

### Le concept architectural

Les résidences étudiantes ont cette particularité — en habitation — de servir des personnes qui partagent le même sentiment d'appartenance. Elles répondent à la fois à l'individu et au groupe : chaque logement représente un petit cocon s'inscrivant dans un ensemble collectif. L'architecture reflète le caractère unique des volumes d'habitation, tout en les intégrant à un tout cohérent. Un travail de la trame et du module permet cet arrimage.

Les espaces d'intimité et d'étude sont définis et cadrés. Ils proposent des géométries fortes, référant au patrimoine brutaliste de l'environnement immédiat. En contrepartie, les interstices se doivent d'être plus libres. Ces vides rappellent le caractère foisonnant et vivant des villes en créant un espace de transition fluide.

Les blocs géométriques agissent comme bâtis autour desquels évoluent les rues et les espaces publics, recréant ainsi l'urbanité. Les limites entre l'intérieur et l'extérieur n'ont plus raison d'être : les bancs publics, l'esplanade, le parvis minéral, la végétation... tout cela peut s'immiscer au cœur du projet pour jouer de cette dualité.

Le bâtiment se développera en deux grands volumes rectangulaires contigus. L'ensemble présentera un caractère linéaire uniformément rythmé par de nombreuses fenêtres avec des meneaux de couleur champagne (doré). Les façades (sans balcons) seront orientées au sud-ouest vers la place publique. Un petit volume vitré, un atrium, se détachera du premier niveau pour aller vers la terrasse. Les gradins intégrés dans l'atrium du Centre de vie étudiante se prolongeront vers la terrasse extérieure de la place publique. Cette relation intérieure-extérieure se poursuivra en transparence au moyen de murs-rideaux, offrant un rez-de-chaussée presque entièrement vitré.

Les revêtements extérieurs, en hauteur, alterneront dans une progression entre des panneaux angulés métallisés de couleur champagne (doré) et des panneaux d'acier peints blancs. Une gradation du doré créera une vague qui monte et qui descend pour se concentrer aux entrées principales. Outre les murs-rideaux avec meneau en aluminium anodisé clair naturel, des panneaux de béton recouvriront la partie inférieure du pavillon. Des persiennes cacheront et régulariseront par les trames les unités de mécanique.

### La place publique

Suivant une organisation géométrique de l'espace, la place publique sera orientée vers le sud. Elle sera traversée à la diagonale, dans l'axe nord-sud, par un trottoir en béton menant à l'entrée principale, à la rencontre de deux volumes bâtis. Un autre trottoir d'accès universel mènera directement du débarcadère à l'entrée. Ces accès piétonniers seront déneigés en saison hivernale. Accolée à la façade, en oblique, une grande terrasse en pavé de béton accueillera la communauté étudiante sur des gradins et du mobilier urbain mobiles. Les deux portes donnant sur le Centre de vie étudiante seront cependant fermées l'hiver.

De nombreux arbustes et arbres feuillus, des plantes vivaces, quelques conifères et du gazon seront plantés dans cette place qui sera largement végétalisée. Au périmètre de la place publique, trois zones de plantation de forme triangulaire comporteront un léger dénivelé. La place publique sera notamment aménagée avec sept lits ronds de plantations recouverts de gravillons. De formats différents, ils seront implantés dans une zone recouverte de cribleures de pierre granitique, sauf pour le plus grand lit de plantation qui sera en partie centrale de la terrasse.

## 3 LE CONCOURS D'ART PUBLIC

### 3.1 Enjeux du concours

Le concours s'inscrit dans une démarche qui vise à enrichir la collection d'œuvres d'art public de l'Université Laval et à promouvoir la qualité des interventions réalisées. Pour découvrir cette collection, consulter : [Œuvres d'art public de l'Université Laval — Kalos](#).

La fonction première de l'œuvre d'art sera de s'intégrer de façon harmonieuse à la place publique et au nouveau pavillon de logements et d'espaces de vie étudiante de l'Université Laval.

Le concept proposé pour l'œuvre d'art public devra être de facture contemporaine (actuelle).

### **Site d'implantation de l'œuvre**

L'œuvre sélectionnée fera partie intégrante de la place publique du pavillon de logements et d'espaces de vie étudiante. Monumentale, elle devra s'intégrer au sein d'un aménagement paysager défini, dans une zone dégagée et gazonnée, à proximité du trottoir menant à l'entrée et à la terrasse et, surtout, face à un bâtiment vitré de six étages.

La zone entièrement consacrée à l'œuvre d'art mesurera au sol 7 m de long par 7 m de large. Elle se situera à 0,80 m du trottoir principal, à 2,30 m de la terrasse et à 5,65 m de la façade la plus près.

L'œuvre d'art pourra occuper une ou des portions de cette zone.

Ce lieu d'intervention artistique sera visible de multiples endroits :

- Depuis l'extérieur, visible en totalité à partir de la partie centrale de la place publique, dont le trottoir, la terrasse, la zone gazonnée et l'entrée principale, et en partie de la rue de l'Agriculture et du stationnement en face;
- Depuis l'intérieur, du Centre de vie étudiante et des fenêtres des logements dans les deux façades donnant sur la place publique.

Ce sera un lieu de vie, de passage et de rassemblement très fréquenté. Les résidentes et résidents pourront admirer toutes les faces de l'œuvre à la circularité active, et ce, depuis plusieurs points de vue: en plongée, en contre-plongée et de face. L'œuvre sera appréciée tant dans un rapport d'éloignement que de proximité, invitant les personnes à s'en approcher pour la découvrir.

Les plans du site d'implantation de l'œuvre et les modélisations sont disponibles aux annexes 2 à 7.

### **Programme de l'œuvre**

Ce concours vise la réalisation d'une œuvre d'art permanente conçue de façon à donner une identité à la place publique et à proposer une expérience aux personnes qui fréquentent le nouveau pavillon de logements et d'espaces de vie étudiante. Située près de l'entrée principale, devant deux façades toutes fenestrées, l'œuvre sera également en relation avec l'intérieur.

Caractéristiques demandées pour l'œuvre d'art public :

- Une œuvre extérieure tridimensionnelle et pérenne sera intégrée avec prestance au sein de la place publique.
- Dans la conceptualisation de son œuvre, l'artiste prendra en compte le parti architectural du nouveau pavillon, le concept d'aménagement de la place publique et la vocation du lieu : des logements universitaires et des espaces de vie étudiante.
- Au regard de la volumétrie du bâtiment et des dimensions de la place publique, l'œuvre sculpturale aura un rapport d'échelle conséquent en étant de grand format. Monumentale, elle sera un repère à l'échelle du lieu.
- Afin d'être appréciée par le plus de personnes possible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, l'œuvre se déployera spatialement en hauteur, en considérant les arbres au pourtour de la place publique et les six étages de bâti.
- L'œuvre de nature sculpturale ou installative sera composée d'un seul ou de plusieurs éléments.
- L'œuvre sera conçue de façon à être, en tout ou en partie, visible toute l'année, en considération de l'accumulation de neige.
- Partie prenante de leur milieu de vie, l'œuvre présentera plusieurs niveaux de lecture à des générations d'usagères et usagers du pavillon, notamment aux personnes qui y résideront et qui côtoieront l'œuvre à toute heure du jour ou de la nuit.
- La portée symbolique de l'œuvre sera universelle et intemporelle, facilitant son interprétation par un public varié, de diverses provenances et cultures.
- L'artiste s'inspirera des différents aspects de la vie étudiante en milieu universitaire : s'immerger dans l'effervescence intellectuelle, sociale et culturelle du campus, y vivre, y étudier, y faire de la recherche scientifique, y travailler, prendre part à la vie sportive, etc. Le chantier transformateur *Un campus vibrant* de l'Université Laval pourra le nourrir : [Dynamiser](#)

la cité universitaire. Le campus est un milieu de vie centrée sur l'humain, rempli de vitalité, où se côtoient une jeunesse émergente et des adultes impliqués, en transition entre les études et la vie professionnelle.

- Issue d'une démarche affirmée en art contemporain, l'œuvre d'art public fera preuve de créativité. Elle interpellera par son originalité, de même que par ses qualités esthétiques, conceptuelles et formelles.

### Éclairage

Cinq bollards lumineux de 106,68 cm de haut constitueront le chemin d'éclairage du trottoir central. Sur le bâtiment, deux luminaires muraux E1 seront installés sur la façade de gauche (la plus courte), à une hauteur de 3,20 m du rez-de-chaussée. Un luminaire linéaire sera intégré au meneau horizontal du mur-rideau (façade à angle), juste au-dessus des portes de la terrasse, à une hauteur de 2,465 m. Un lampadaire de rue se situe près du coin, sur la rue de l'Agriculture.

Afin de bénéficier d'une appréciation tant diurne que nocturne, l'œuvre pourra intégrer une composante lumineuse ou bénéficier d'un éclairage de mise en valeur. Sans obligation, l'artiste pourra faire une proposition d'éclairage. Dans ce cas, il devra fournir les fiches techniques du matériel proposé, de même que l'emplacement des luminaires et du transformateur. L'entretien de l'éclairage devra être intégré au devis d'entretien. Le cas échéant, les coûts relatifs à l'achat et au branchement d'un système électrique intégré à l'œuvre seront aux frais de l'artiste, à même le budget d'intégration. L'Université Laval, en collaboration avec ses architectes, s'engage pour sa part à installer, à proximité du lieu d'intervention, un conduit de 27 mm avec une amenée électrique et à résérer un circuit électrique indépendant libre. Un système à faible consommation d'énergie de type DEL, facile d'entretien, ainsi qu'une minuterie ou une horloge sont à privilégier.

### Ancrage

Autoportante, la sculpture monumentale s'ancrera en sous-sol pour se déployer en hauteur depuis la zone de 49 m<sup>2</sup> lui étant consacrée.

L'ancrage de l'œuvre d'art (dalle de béton ou pieux) sera à la charge de l'artiste, donc à payer avec le budget d'intégration. Comme les ancrages devront être réalisés pendant le chantier de construction, avant l'aménagement paysager, l'Université Laval, en collaboration avec ses architectes, servira d'intermédiaire avec l'entrepreneur sur place afin de réduire les coûts pour l'artiste.

## 3.2 Contraintes de l'œuvre

### Exigences de pérennité

- Les matériaux composant l'œuvre devront être d'une durée de vie équivalente à celle du bâtiment ou du site auquel elle s'intègre.
- Les matériaux devront être compatibles entre eux.
- Le traitement des matériaux, les techniques d'assemblage et les ancrages devront assurer une pérennité à l'œuvre.
- L'œuvre devra être conçue et réalisée pour ne nécessiter qu'un entretien minimal et facile pour son propriétaire.
- L'artiste devra fournir un devis d'entretien sommaire lors de sa prestation et un devis détaillé à la livraison de l'œuvre au propriétaire.
- La finition et l'assemblage devront présenter une résistance aux chocs accidentels et au vandalisme, dans des conditions normales d'exposition dans un lieu public.

- Les parties inférieures de l'œuvre seront accessibles au toucher. Aussi devront-elles résister aux contacts physiques répétés, aux égratignures et aux graffitis. Une protection de surface antigraffiti sera demandée pour les parties qui sont physiquement accessibles.

#### Conformité de l'œuvre

- L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les lieux publics selon le Code de construction du Québec.
- L'œuvre devra être conçue de façon qu'on ne puisse y grimper.
- Les matériaux ne devront pas présenter de surfaces rugueuses, d'arêtes coupantes ou de finis présentant des risques de blessure, sauf sur les sections hors d'atteinte du public.
- L'intégration de composantes technologiques, cinétiques ou sonores n'est pas permise, de même qu'une œuvre d'art de type fontaine ou intégrant de l'eau.
- L'œuvre devra comporter une mise en terre conforme.

#### Développement durable

L'artiste doit, dans la mesure du possible, adopter des pratiques en accord avec les [orientations de la Ville de Québec en matière de développement durable](#), notamment favoriser l'approvisionnement local et responsable.

### 3.3 Calendrier

Lancement du concours par avis public	10 décembre 2025
Date limite de dépôt des candidatures	15 janvier 2026
Rencontre du jury pour le choix des finalistes	27 janvier 2026
Rencontre d'information pour les finalistes	3 février 2026
Dépôt des prestations des finalistes	22 juin 2026
Rencontre du jury pour le choix de l'œuvre lauréate	22 juin 2026
Installation de l'œuvre	Juin 2027
Ouverture du pavillon et inauguration de l'œuvre	Septembre 2027

Le calendrier de travail est sujet à modifications sauf pour la date limite de dépôt des candidatures.

## 4 LES ÉTAPES DE SÉLECTION DU CONCOURS D'ART PUBLIC

### 4.1 Sélection des candidatures et choix des finalistes

Le dossier de l'artiste doit être reçu au Service de la culture et du patrimoine de la Ville de Québec en un seul envoi, au plus tard le 15 janvier 2026 à 23 h 59, à [artpublic@ville.quebec.qc.ca](mailto:artpublic@ville.quebec.qc.ca).

L'artiste doit présenter son dossier de candidature de façon à démontrer l'excellence de ses réalisations ou de ses compétences pour le présent concours. Les documents à produire sont les suivants :

- **Fiche d'identification** remplie, datée et signée. La fiche est disponible au [ville.quebec.qc.ca/artpublic](http://ville.quebec.qc.ca/artpublic);
- **Lettre d'intérêt** dans laquelle figurent les motifs justifiant le dépôt de la candidature à ce concours d'art public. Ce document est significatif dans le processus de choix des finalistes. Maximum de deux pages en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical;

- **Curriculum vitæ** comprenant les données suivantes sur l'artiste : la formation, les expositions solos et de groupe, les collections, les projets d'art public, les bourses, reconnaissances et prix obtenus, et les publications. S'il s'agit d'un collectif temporaire, adapter la présentation en précisant le rôle que chacune des personnes est appelée à jouer dans l'équipe. Maximum de cinq pages en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical;
- **Dossier visuel** d'un maximum de 15 images numériques qui démontrent l'expertise et l'expérience de l'artiste et qui sont significatives au regard du présent concours. Les œuvres doivent être présentées à partir de fichiers numériques identifiés et numérotés. Le dossier visuel doit être accompagné d'une liste descriptive des images numériques détaillant, pour chacune d'entre elles : le titre, l'année de réalisation, les dimensions (mesures métriques seulement), les matériaux et le contexte (exposition solo ou de groupe, commande, etc.). S'il s'agit d'une œuvre d'art public, préciser le client, le lieu et le budget. Chaque image numérique ne doit pas dépasser 1,5 Mo. Aucun document vidéo ne sera accepté. Il en est de même pour les hyperliens, qui ne pourront être vus par les membres du jury;
- **Démarche artistique** d'un maximum de deux pages en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical.

Le jury utilise les **critères de sélection suivants** comme outils d'évaluation des candidatures :

- Excellence et qualité des projets réalisés;
- Créativité et originalité de la démarche artistique;
- Carrière artistique;
- Expérience dans la réalisation de projets comparables.

Ni indemnités ni honoraires ne seront versés à cette étape du concours. Le jury sélectionne un maximum de trois finalistes et émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu.

#### 4.2 Prestation des finalistes et choix de l'œuvre lauréate

Les finalistes sont invités à venir présenter leur proposition au jury. L'ordre des présentations est préalablement déterminé par tirage au sort, et la convocation est transmise quatre semaines avant la rencontre du jury. Chaque artiste dispose d'une période de 30 minutes pour présenter son concept, suivie d'une période de questions de 15 minutes. Au terme de sa présentation, il ou elle quitte la salle.

Les finalistes doivent démontrer la signification de leur projet sur le site, sa faisabilité technique, sa pérennité et son adéquation avec l'enveloppe budgétaire proposée. En outre, les éléments de présentation suivants sont requis :

- **Maquette de l'œuvre d'art ou modélisation représentant** l'œuvre et son environnement immédiat (sous forme de dessin ou de montage photographique) à une échelle appropriée pour montrer la manière dont l'œuvre s'intègre dans son contexte. Une représentation numérique (photographies ou images/élévations/plans) de l'emplacement principal de l'œuvre d'art sera fournie aux finalistes.
- **Document descriptif** comprenant :
  - Texte de présentation de l'œuvre
  - Description technique (mesures métriques seulement)
  - Calendrier de réalisation
  - Devis préliminaire d'entretien

Le texte de présentation de l'œuvre doit exposer le concept choisi par l'artiste pour répondre à cet appel de projets d'art public.

La description technique doit comprendre la liste des matériaux et les fiches techniques si nécessaire, le traitement choisi et la finition, ainsi que le mode de fabrication et d'assemblage. Elle doit préciser la solution retenue pour les fondations et les ancrages, validée par un ou une spécialiste en structure membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

- **Échantillon** de chaque matériau qui composera l'œuvre d'art.
- **Budget** détaillé (une grille Excel peut être fournie à titre d'exemple).

Aucun document présenté ne sera retourné aux finalistes.

Le jury utilise les **critères de sélection suivants** pour évaluer les prestations des finalistes :

- Qualité artistique : originalité et pertinence du projet artistique, réponse créative aux exigences du programme.
- Intégration du projet dans l'espace d'implantation et impact visuel : relation de l'œuvre au site ou au bâtiment, expériences variées de l'œuvre (le jour, la nuit, durant les quatre saisons), rapport d'échelle intéressant pour l'usagère ou l'usager, en regard de l'environnement.
- Intérêt de l'artiste pour ce projet : Compréhension des enjeux sociaux et des clientèles qui fréquentent le lieu, démonstration de sa sensibilité au projet.
- Aspects fonctionnels et techniques : faisabilité du projet, pérennité de l'œuvre (matériaux, assemblage), entretien minimal et facile, compatibilité des matériaux entre eux, conformité aux normes de sécurité.
- Adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible : évaluation juste des coûts de conception, de fabrication et d'installation.

Chaque finaliste ayant présenté devant jury une prestation déclarée conforme recevra en contrepartie, à la condition d'avoir préalablement signé l'entente soumise par l'Université Laval, des honoraires de 10 000 \$, taxes incluses, qui lui seront versés conformément à l'entente signée.

#### 4.3 Approbation du choix de l'œuvre lauréate

Les délibérations du jury sont consignées par la chargée de projet et signées par tous les membres du jury. L'Université Laval reçoit la recommandation du jury et, par l'entremise de ses instances, conserve la prérogative d'octroi du contrat à la lauréate ou au lauréat. Si l'Université est en accord avec la recommandation, elle en informe la Ville de Québec.

Par la suite, l'Université Laval négocie avec l'artiste et prépare le contenu du contrat de services professionnels pour la fabrication et l'installation complète de l'œuvre d'art.

L'identité et le concept de la lauréate ou du lauréat du concours sont dévoilés au moment où l'Université Laval signe l'entente d'exécution de l'œuvre.

### 5 LE JURY

#### 5.1 Composition

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours. Composé de six membres ayant le droit de vote, il participe à toutes les étapes du processus de sélection et réunit les personnes suivantes :

#### Avec droit de vote

- Un représentant du propriétaire : le chargé de projet du Service des immeubles de l'Université Laval.
- L'architecte responsable de la conception de l'édifice ou de l'aménagement.
- Trois spécialistes des arts visuels ou des métiers d'art.
- Un représentant des usagers concernés par le projet : le directeur du Service des résidences.

#### Sans droit de vote

- La chargée de projet en art public du Service de la culture et du patrimoine de la Ville de Québec. Cette personne agit à titre de secrétaire du jury de sélection et de coordonnatrice générale. Elle peut, dans le cadre de ses responsabilités, être accompagnée du personnel nécessaire à l'accomplissement de ses tâches.
- Une observatrice mandatée par le propriétaire, l'Université Laval.

#### 5.2 Rôle

Le jury est consultatif. Son rôle consiste à étudier et à évaluer les propositions artistiques, à procéder à la sélection des finalistes, ainsi qu'à faire le choix et la recommandation d'un projet lauréat.

Si le jury n'est pas en mesure de recommander des finalistes ou une œuvre lauréate, il doit motiver sa décision dans son rapport.

## 6 LE BUDGET DU CONCOURS D'ART PUBLIC

Le budget total prévisionnel pour l'œuvre d'art est de trois cent treize mille huit cent soixante-et-un dollars (313 861 \$), taxes incluses. Ce budget comprend :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste.
- Les frais de voyages et de subsistance de l'artiste nécessaires à la réalisation de l'œuvre.
- Les frais de production des plans, des devis et des estimations de coût (préliminaires et définitifs) de l'œuvre.
- Les honoraires des spécialistes dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre (ingénieurs, artisans, etc.).
- Le coût des matériaux et des services (main-d'œuvre, machinerie, outillage et accessoires) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre.
- Les frais de transport et d'installation de l'œuvre, de sécurisation du site pendant son installation et de remise en état des lieux.
- Le coût des permis et tous les frais de coordination relatifs à l'installation et à la réalisation de l'œuvre.
- Les dépenses relatives aux déplacements et les frais de messagerie.
- Un budget d'imprévus d'au moins 10 %.
- Les frais relatifs à la participation aux rencontres de coordination avec le maître d'ouvrage.
- Les coûts d'une assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000 \$) pour la durée des travaux ainsi que d'une couverture hors site, d'une assurance transport et d'une assurance flottante d'installation tous risques avec valeur de remplacement à neuf. Cette dernière doit couvrir la valeur de l'œuvre avant taxes.

- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre, incluant des plans conformes à l'exécution et des photographies, prises à des fins non commerciales, des différentes étapes de la fabrication.

## 7 LES DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

### 7.1 Admissibilité

**Pour être admissibles, les candidates ou candidats doivent être inscrits au fichier des artistes du ministère de la Culture et des Communications du Québec.**

Pour ce concours, les artistes de toutes les régions administratives du Québec peuvent déposer un dossier.

Le présent concours s'adresse aux artistes de profession<sup>1</sup> qui habitent au Québec depuis au moins un an<sup>2</sup> et qui possèdent la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.

Le terme « artiste » peut désigner une personne ou un collectif. S'il s'agit d'un collectif, une personne du groupe doit être désignée comme chargée de projet.

Toute personne ayant un lien d'emploi avec la Ville de Québec, qu'elle ait un statut permanent, occasionnel ou auxiliaire, n'est pas admissible au concours. Elle doit aussi se retirer si elle peut être considérée en conflit d'intérêts, par elle-même ou par autrui :

- 1) En raison de ses liens avec la Ville, son personnel et ses administrateurs, ainsi qu'avec une ou un membre du jury ou d'une équipe professionnelle affectée au projet;
- 2) Ces liens pouvant consister en une relation familiale directe, un rapport actif de dépendance ou une association professionnelle pendant la tenue du concours.

Sont également exclus du concours les associés de ces personnes et leur personnel salarié.

### 7.2 Clauses de non-conformité

L'une ou l'autre des situations suivantes peut entraîner le rejet d'une candidature ou d'une prestation :

- L'absence de l'un ou l'autre des documents requis dans le dossier de candidature ou de prestation.
- Le non-respect de toute autre condition indiquée comme étant essentielle dans les instructions remises aux artistes, notamment l'omission ou le non-respect d'une exigence relative aux éléments qui composent un dossier de candidature ou de prestation.

À la suite de l'analyse de conformité, la chargée de projet fera part de ses observations au jury. Aucune candidature ou prestation jugée non conforme ne sera présentée au jury.

<sup>1</sup> Artiste de profession : artiste ayant acquis sa formation de base de manière autonome ou grâce à un enseignement, ou les deux; qui crée des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline; et qui signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, tel que le précise la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène.

<sup>2</sup> Une preuve de citoyenneté, de résidence permanente ou de résidence au Québec peut être exigée avant de passer à l'étape suivante du concours.

### 7.3 Exclusion

Toute candidature reçue après les délais de dépôt prescrits à l'article 4.1 sera automatiquement exclue du concours. La Ville se réserve le droit d'exclure, s'il y a lieu, toute candidature ou prestation pour non-respect partiel ou total des dispositions et des règles du présent concours.

### 7.4 Droits d'auteur et exclusivité

Chaque finaliste accepte, par le dépôt de sa prestation, de réservé son concept à l'Université Laval et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection de l'œuvre lauréate.

### 7.5 Clause linguistique

Dans le cadre de ce concours, toute communication, orale ou écrite, doit être effectuée en français. Il en est ainsi de tous les documents exigés pour le dépôt des dossiers de candidature et de prestation des artistes.

### 7.6 Consentement

En conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente sa candidature consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués :

- Son nom, que sa candidature soit retenue ou non;
- Si sa candidature était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non conforme, accompagnée des éléments spécifiques de non-conformité.

La Ville de Québec pourra donc, si elle le juge opportun, donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

### 7.7 Confidentialité

Les finalistes doivent considérer comme strictement confidentiel le contenu des études effectuées dans le cadre de ce concours et ne devront pas, sans accord écrit préalable, communiquer ou divulguer à des tiers privés ou publics des renseignements globaux ou partiels à ce sujet.

### 7.8 Examen des documents

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, l'artiste reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du concours d'art public et en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

La Ville de Québec se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents de prestation des finalistes avant l'heure et la date limite de dépôt des candidatures et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel de candidatures et sont transmises par écrit aux finalistes.

### 7.9 Statut de l'artiste finaliste

Si l'artiste finaliste est une personne morale (société incorporée), l'autorisation doit être constatée dans une copie de la résolution de la personne morale à cet effet.

Si l'artiste finaliste est un collectif, chaque membre du groupe doit signer l'entente et tout autre document représentant les intérêts du collectif et/ou du maître d'ouvrage.

## 7.10 Responsable du concours d'art public

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées à la chargée de projet en art public.

Madame Nancy St-Hilaire, conseillère en art public et en culture  
Service de la culture et du patrimoine  
Ville de Québec  
18, rue Donnacoma, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 3Y7  
Téléphone : 418 641-6411, poste 2646  
Télécopieur : 418 691-5777

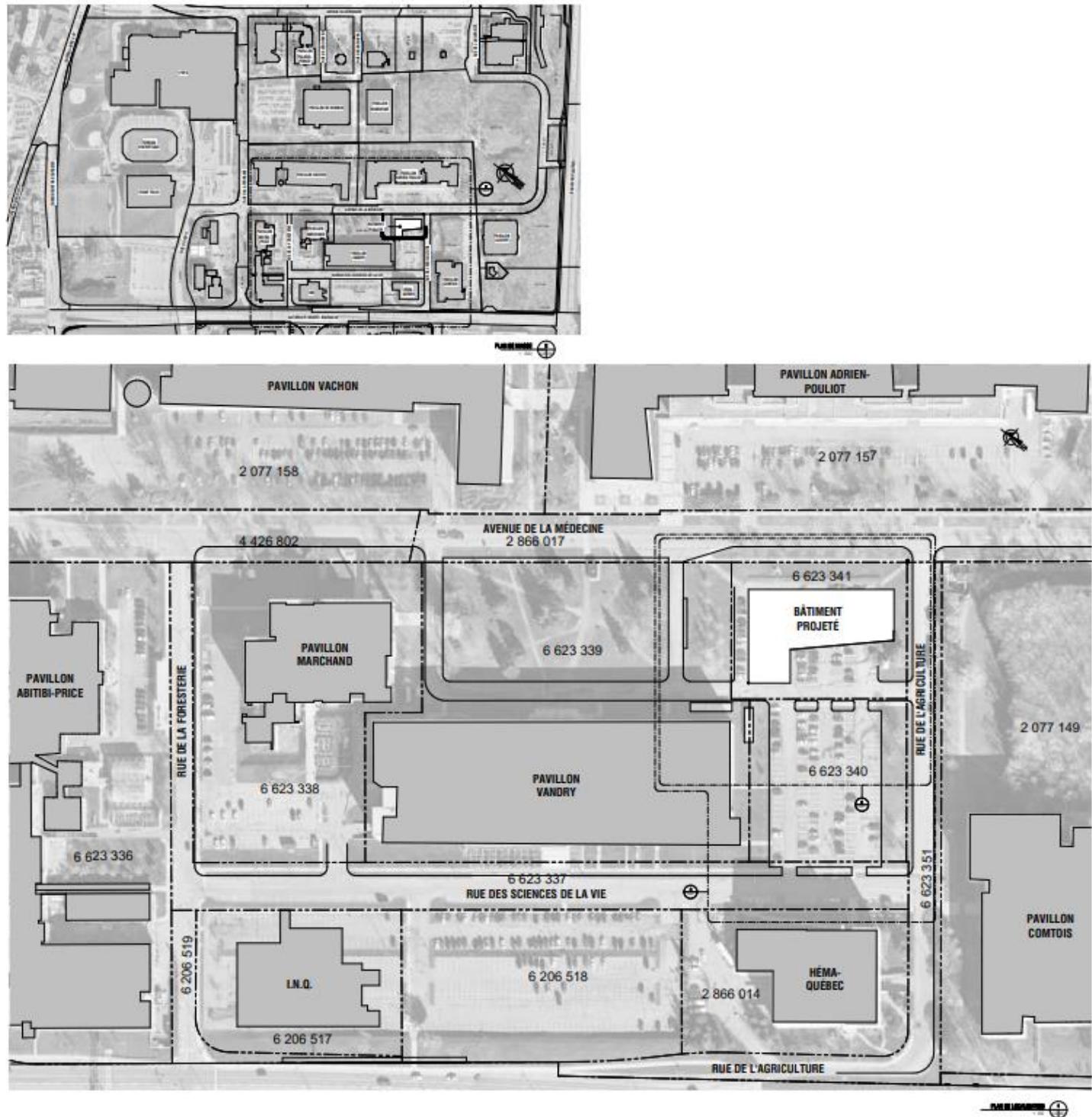
[nancy.st-hilaire@ville.quebec.qc.ca](mailto:nancy.st-hilaire@ville.quebec.qc.ca)

Toutes les demandes de documents et d'information devront lui être acheminées par téléphone ou par courriel.

Tous les documents remis sont vérifiés par la chargée de projet quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité avec le présent règlement. Les candidatures ou les propositions non conformes ne sont pas soumises à l'analyse du jury. Dans un tel cas, les artistes recevront un avis par lettre ou par courriel.

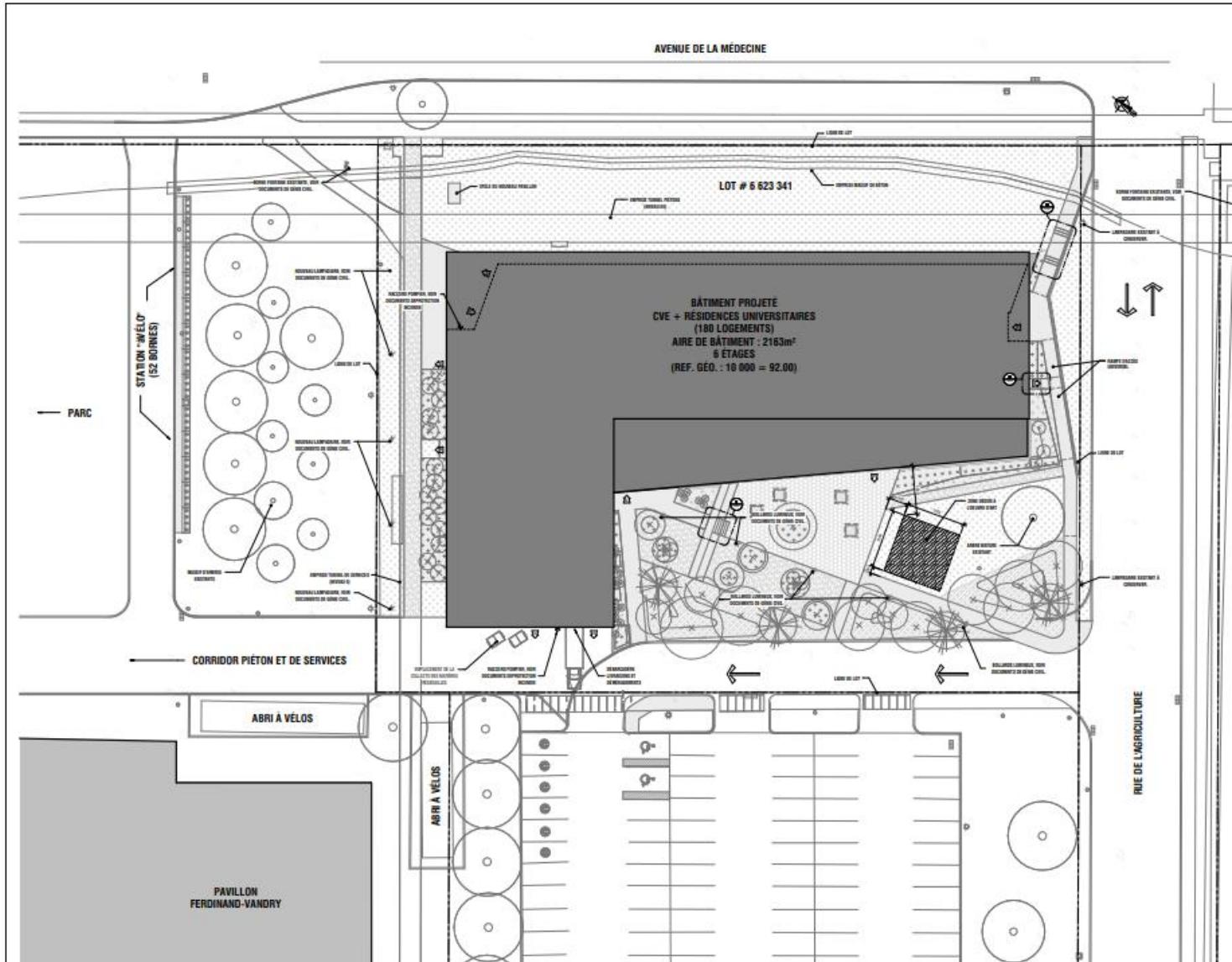
## 8 ANNEXES

### ANNEXE 1 : Localisation sur le campus de l'Université Laval



Extraits de plan : © CCM2 et Adhoc, architectes

## ANNEXE 2 : Implantation



Extrait de plan : © CCM2 et Adhoc, architectes

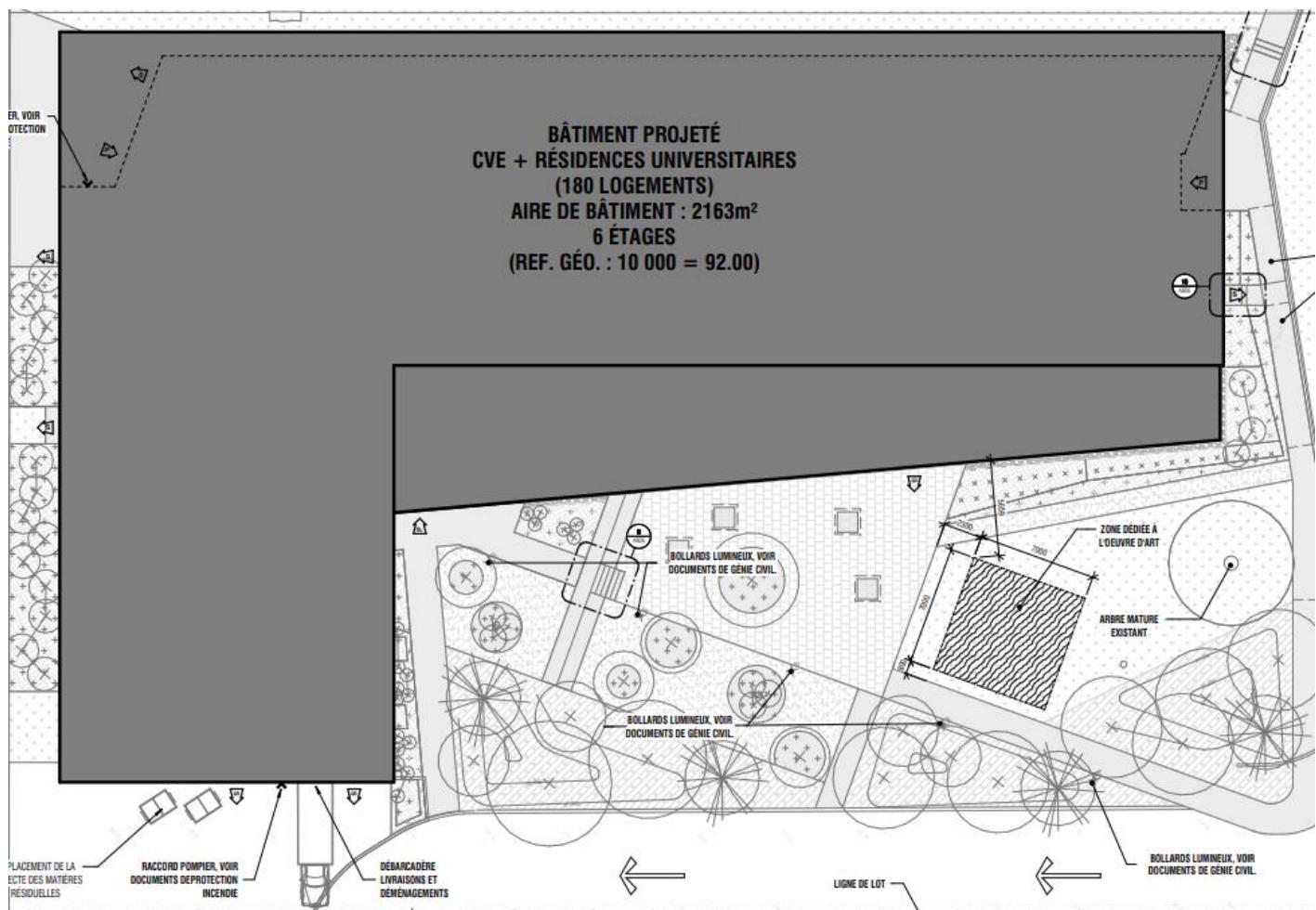
ANNEXE 3 : modélisations — vues de la place publique et de l'atrium du Centre de vie étudiante



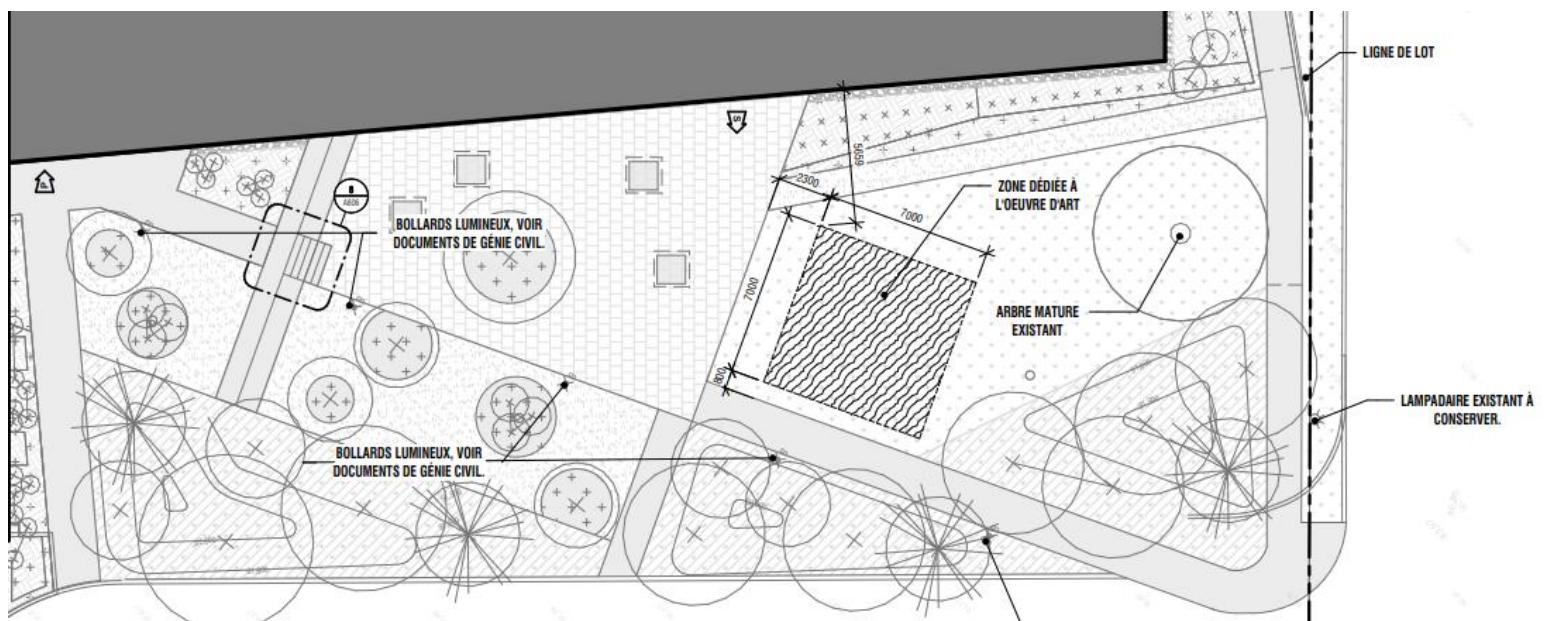
ANNEXE 4 : modélisations — vues du pavillon de jour et de nuit



ANNEXE 5 : Zone consacrée à l'intégration de l'œuvre d'art public dans la place publique



Extraits de plan : © CCM2 et Adhoc, architectes



## ANNEXE 6 : Plan d'aménagement de la place publique



Extrait de plan : © Rousseau, Lefebvre, architectes-paysagistes

ANNEXE 7 : modélisations — vues du café étudiant et d'un studio

